



## **Réponses aux questions du 2 février 2021**

1. En séance publique, vous indiquiez : « Ce que je viens de dire, c'est que notre rampe de mise à l'eau va permettre d'accommoder les opérations de la marina qui se font au printemps et à l'automne, lorsqu'ils sortent les embarcations de type voilier, qui actuellement sont sorties avec des grues, là, c'est vraiment des grues qui sont installées dans la marina » (Ian Blanchet, DT1, p. 71). Sur un des plans transmis à la commission dans la dernière série de réponses (Plan31404-C-101), il est indiqué que la rampe de la marina a une largeur de 8 m et que le fond marin continue de descendre après la rampe jusqu'à au moins 4,5 m de tirant alors que la largeur d'une des rampes projetées au parc Marcil n'est que de 7,6 m.

• Au regard de sa largeur et de son tirant d'eau, quelles sont les raisons pour lesquelles la ville de Salaberry-de-Valleyfield n'utilise pas la rampe existante à la marina de Valleyfield pour mettre à l'eau au printemps les embarcations stationnées sur la langue de terre et les en sortir à l'automne, au lieu d'utiliser des grues ?

### **Réponse :**

Comme mentionné antérieurement dans le cadre du processus de consultation en cours, les manœuvres des combinés véhicule-remorque bateau de la rampe de la marina s'effectuent dans les corridors cyclistes, piétonniers et routiers; ce qui soulève des enjeux majeurs de sécurité et de fluidité.

La longueur de l'ensemble remorque camion peut varier de 12 à 18,5 mètres. Actuellement, lors de l'utilisation de la rampe, les combinés véhicule-remorque bateau doivent faire la file dans la rue et ensuite manœuvrer aussi dans la rue, la piste cyclable et le réseau piétonnier; ensuite les véhicules-remorques sont stationnés un peu partout de façon chaotique.

La langue de terre peut accueillir environ 100 voiliers. Si la rampe de la marina était utilisée, la logistique impliquerait que la route, la piste cyclable et le réseau piétonnier seraient embourbés pendant plusieurs jours.

L'utilisation d'une grue pour l'entreposage hivernal permet de prendre les voiliers directement de la marina et de les déposer sur leur ber sur la langue de terre et inversement pour la remise à l'eau printanière.

Notre projet de végétaliser la langue de terre et d'y donner accès aux citoyens pour compléter la promenade riveraine nécessitera une révision complète de la logistique de mise à l'eau et de retrait par, entre autres, l'utilisation de la rampe de mise à l'eau projetée. Cependant, les manœuvres seront exécutées hors des circuits de circulation achalandés.

2. Dans votre dernière série de réponses transmises à la commission vous avez omis de répondre à une partie de la question 4 en page Veuillez donc compléter votre réponse à :

- Quelle est la dimension maximale des bateaux qui peuvent être mis à l'eau en utilisant la rampe de la marina ?

**Réponse :**

**Nous avons consulté la marina, notre partenaire qui opère la rampe de mise à l'eau ; voici leurs constats :**

**- La rampe est utilisée exceptionnellement pour des bateaux de 40 et 52 pieds qui sont entreposés sur le site de la Marina pour l'hivernage ou des réparations.**

**- La rampe n'est pas conçue pour l'utilisation de bateaux de cet ampleur et de ce poids de façons régulière.**

**- Les plus gros bateaux ne peuvent entrer dans la région de la baie que par les voies navigables. Ils sont trop haut et trop larges pour utiliser les routes. Par exemple: un Flybridge de 40 pieds dépasse les 14 pieds de hauteur et 10 pieds de largeur: il ne peut donc pas arriver à Salaberry-de-Valleyfield par les routes**

**Notre objectif de remplacer la rampe de mise à l'eau de la marina est de répondre aux besoins actuels et de sécuriser notre territoire pour tous les usagers de la baie St-François et de ses rives, de permettre les sorties-entrées des voiliers de la langue de terre et non pas d'augmenter la dimension des bateaux pouvant utiliser la rampe.**